



SRL MONS-SYNDIC  
RÉSIDENCE DU RIEU, 48  
B-7030 SAINT-SYMPHORIEN  
TÉL. 065/35 40 81  
secretariat@mons-syndic.be  
Num. IPI : 505111

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10/02/2026 À 18:00**

**10301 - LE MARRONIFR (0564951160)  
12-13-14-15, PARC DE LA SABLONNIÈRE  
7000 MONS**

Lieu de l'assemblée : Café aux Brasseurs  
Avenue du Bélian, 1  
7000 Mons

## Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Mons-Syndic, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

20 copropriétaires sur 35 totalisant 2 867,00 / 4 680,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0301 -
- C0344 -
- C0347 -
- C0348 -
- C0349 -
- C0350 -
- C0353 -
- C0354 -
- C0355 -
- C0356 -
- C0357 -
- C0358 -
- C0359 -
- C0365 -
- C0369 -
- C0370 -
- C0372 -
- C0373 -
- 680,00
- C0379 -
- C1385 -

Ne sont ni présents ni représentés :

- C0345 -
- C0346 -
- C0351 -
- C0352 -
- C0360 -
- C0361 -
- C0362 -
- C0363 -
- C0364 -
- C0367 -
- C0368 -
- C0371 -

- C0378 -
- C1357 -
- C1469 -

## LISTE DES RÉSOLUTIONS

### 1. UN PETIT MOT D'INTRODUCTION

Le syndic remercie d'avance les participants à l'assemblée générale d'être à l'écoute des uns et des autres dans une attitude positive permettant les échanges productifs et apaisés.

### 2. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Monsieur  se propose en tant que président.

Majorité absolue	Oui	2 867,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 867,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

### 3. ACCORD POUR QUE LE SYNDIC SOIT LE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Majorité absolue	Oui	2 867,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 867,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

### 4. APPROBATION DES COMPTES

Majorité absolue	Oui	2 867,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 867,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. QUITUS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ( )

Majorité absolue	Oui	2 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 725,00	-
	Abstentions	142,00	-
Non	( )		
Abstention	( )		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ( )

Majorité absolue	Oui	2 484,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 484,00	-
	Abstentions	383,00	-
Non	( )		
Abstention	( )		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. QUITUS DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 725,00	-
	Abstentions	142,00	-
Non	( )		
Abstention	( )		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. RENOUELEMENT DE MR ( ) AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 487,00	95,03 %
	Non	130,00	4,97 %
	Voix exprimées	2 617,00	-
	Abstentions	250,00	-
Non	( )		
Abstention	( )		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. RENOUELEMENT DE MME [REDACTED] AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 595,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 595,00	-
	Abstentions	272,00	-
Non	[REDACTED]		
Abstention	[REDACTED]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. RENOUELEMENT DE MR [REDACTED] AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	2 748,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 748,00	-
	Abstentions	119,00	-
Non	[REDACTED]		
Abstention	[REDACTED]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. QUITUS AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	2 867,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 867,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. DÉTERMINATION DU BUDGET POUR LE NOUVEL EXERCICE (PROPOSITION D'APPELER UN MONTANT DE 56.000 €)

Majorité absolue	Oui	2 595,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 595,00	-
	Abstentions	272,00	-
Non	[REDACTED]		
Abstention	[REDACTED]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**13. DÉTERMINATION DU MONTANT À APPELER POUR LE FONDS DE RÉSERVE (PROPOSITION DE 3.000 € - INCHANGÉ)**

Majorité absolue	Oui	2 003,00	69,86 %
	Non	864,00	30,14 %
	Voix exprimées	2 867,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**14. DEMANDE DE MR [REDACTED]: AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SUR SON EMPLACEMENT DE PARKING, EN SOUS-SOL ?**

Suite au refus de l'assemblée générale de l'autoriser à placer une borne de recharge électrique sur son emplacement de parking, Mr [REDACTED] a fait appel au Juge de Paix pour trancher cette problématique. Maître Barthélémy, qui défend les intérêts de la copropriété, me confirme qu'il y a peu de chance, pour celle-ci, d'être entendue. Dès lors, une autorisation de l'AG à Mr [REDACTED] peut permettre l'arrêt de la procédure et réduire les frais de justice.

Majorité absolue	Oui	2 345,00	89,61 %
	Non	272,00	10,39 %
	Voix exprimées	2 617,00	-
	Abstentions	250,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



**15. ETES-VOUS INTÉRESSÉ POUR INVESTIR DANS 2 BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE PLACÉES SUR DES EMPLACEMENTS DE PARKING EXTÉRIEURS COMMUNS AUX 2 RÉSIDENCES ?**

La même question est posée au Chêne. En cas d'approbation à cette question, il faudra également obtenir l'approbation du Chêne. Des devis ont été demandés. J'espère les avoir pour notre réunion.

Majorité des 2/3	Oui	130,00	5,76 %
	Non	2 126,00	94,24 %
	Voix exprimées	2 256,00	-
	Abstentions	611,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

16. RENOUELEMENT DU MANDAT DE GESTION DE MONS-SYNDIC

Majorité absolue	Oui	2 595,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	2 595,00	-
	Abstentions	272,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. POINTS NON SOUMIS AU VOTE

- Suivi relatif au bruit que font les portes d'entrées lorsqu'elles se referment (généré par l'aimantation). Une demande à été faite à bégélec pour savoir si il existe un moyen d'atténuation.
- Prévoir de remplir avec de l'époxy les quelques petits trous situés sur le mur d'accès au garage.
- Information : pour les prochaines AG, le syndic enverra tous les documents par mail. Les personnes ne disposant pas de mail continueront à les recevoir par courrier postal. Sur demande écrite, un copropriétaire peut continuer à recevoir les documents par la poste.
- L'Assemblée Générale s'est déroulée conformément au souhait exprimé au point 1.

Le Président

Le Secrétaire



